



# Bulletin de règles n° 1 2009/10



## Changement des règles IIHF 412 et 440

Lors du Congrès Annuel de l'IIHF en 2009, les pays membres ont accepté une proposition de mise en application de trois nouvelles règles à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2009. Les trois règles concernées sont les suivantes :

- Une équipe qui commet un dégagement interdit n'est pas autorisée à changer ses joueurs avant l'engagement suivant dans sa zone de défense (Règle 440)
- La suppression des lignes imaginaires pour les engagements, conduit à ce que tous les engagements sont effectués en utilisant les 9 points d'engagements tracés sur la surface de la glace
- Quand une pénalité est infligée, l'engagement suivant se fait dans la zone de défense de l'équipe pénalisée.

Ces procédures sont rédigées dans ce bulletin de règles. Les fédérations nationales doivent être informées de ces procédures et doivent en informer leurs membres, car le livre de règles IIHF ne sera pas réimprimé pour ces modifications. Ces nouvelles règles seront incluses dans le livre de règles IIHF 2010 avec tous les autres changements approuvés lors du dernier Congrès annuel de l'IIHF en 2009.

S'il vous plait, assurez vous que vos joueurs, coaches, officiels de jeu, clubs, ligues et médias sont au courant de ces changements de règles parce que le Congrès a décidé de les mettre en application pour toutes les compétitions IIHF à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et tout au long de la saison 2009-10. Cela inclut les compétitions IIHF des clubs, le programme des Championnats IIHF, et les deux tournois masculin et féminin des Jeux Olympiques d'Hiver 2010.

L'IIHF va les inclure dans notre site Intranet à l'usage du Conseil de l'IIHF, des Fédérations Nationales, des membres des Comités et du personnel de l'IIHF, d'Internet pour le grand public et elles seront listées dans l'agenda des Réunions d'Information des Equipes sur les Règles qui se tiennent avant toutes les compétitions IIHF. Nous avons aussi distribué directement ce Bulletin de Règles à tous les sièges des Fédérations Nationales, ainsi qu'à tous les Arbitres en chef de ces Fédérations, tant pour leur information que pour leur mise en application.

Assurez-vous s'il vous plaît que les mises en application des règles approuvées pas le Congrès de l'IIHF seront effectuées au travers de tout le Livre de Règles IIHF. Par conséquent, aucun libellé de règle au sein du Livre de Règles IIHF 2006 contraire aux intentions de ces nouvelles règles et de leur mise en application ne sera plus valable.

Enfin, nous avons identifié les nouveaux libellés à utiliser dans ces deux Règles IIHF en utilisant le **surligneur jaune**. Nous avons aussi identifié les libellés supprimés en utilisant le **surligneur rouge, et une police blanche et barrée pour l'ancien libellé.**

## 412 – PROCEDURE DE CHANGEMENT DE JOUEURS DURANT UN ARRET DE JEU

d) Une équipe en violation de la règle du dégagement interdit ne peut pas procéder à des changements de joueurs avant l'engagement suivant.

Si l'arrêt de jeu suivant le dégagement interdit coïncide avec un temps-mort publicitaire, ou si l'équipe fautive choisit d'utiliser son temps-mort à cet arrêt de jeu, elle n'a toujours pas l'autorisation d'effectuer un changement de joueurs.

Toutefois, une équipe peut faire un changement de joueur pour remplacer un gardien de but ayant été substitué par un joueur de champ supplémentaire, ou pour remplacer un joueur ou un gardien blessé, ou quand une pénalité a été infligée et que celle-ci affecte les forces en présence des deux équipes sur la glace.

L'identification des joueurs sur la glace se fera quand le puck quitte la crosse du joueur de l'équipe fautive.

## 440- ENGAGEMENTS

b) Les engagements sont effectués exclusivement :

1. Sur l'un des 9 points d'engagements définis à cet effet

~~2. Sur l'une des deux lignes imaginaires parallèles aux bandes latérales de la patinoire délimitées par les points d'engagements de la zone neutre~~

c) L'engagement s'effectuera au point central de la patinoire :

1. Au début de chaque période

2. Après un but

3. Si un dégagement interdit a été sifflé par erreur

4. En cas de substitution prématurée d'un gardien de but sauf si les présentes règles stipulent expressément un autre point

5. Comme spécialement stipulées par les règles (voir point (g) de cette règle)

f) l'engagement s'effectuera sur les points d'engagements de la zone neutre les plus proches de la zone d'attaque de l'équipe fautive :

1. Après un Hors-jeu

2. Lorsqu'une infraction aux règles a été commise par un joueur de l'équipe à l'attaque dans sa zone d'attaque

3. A la suite d'un arrêt de jeu, si l'un ou les deux défenseurs jouant près de leur ligne bleue d'attaque, ou un joueur sortant du banc de l'équipe en position d'attaque pénètrent dans la zone d'attaque jusqu'au-delà de la première tangente aux cercles d'engagement.

~~g) L'engagements s'effectuera sur l'une des lignes imaginaires :~~

1. Après un Hors jeu de passe, sauf si le palet est tiré ou passé par un attaquant depuis sa zone de défense.
2. Lorsque une infraction aux règles est commise par un joueur de n'importe quelle équipe, l'engagement s'effectuera au point de la ligne la plus proche à l'arrêt de jeu, sauf disposition contraire d'une des présentes règles

g) Les engagements auront lieu sur l'un des deux points de fond de zone de l'équipe fautive :

1. Quand des joueurs sont pénalisés lors d'un arrêt de jeu et que les pénalités sont inscrites sur le panneau d'affichage des pénalités d'une équipe sauf :
  - a. Quand une pénalité est infligée après un but – engagement au centre de la glace
  - b. Quand une pénalité est infligée à la fin (ou au début) d'une période - engagement au centre de la glace
  - c. Quand l'équipe à la défense va être pénalisée et que des joueurs à l'attaque pénètrent dans la zone d'attaque au-delà de la première tangente des cercles d'engagements de fond de zone – engagement en zone neutre (voir point (f) de cette règle)
  - d. Quand l'équipe non-pénalisée commet un dégagement interdit – engagement en zone neutre à l'extérieur de la ligne bleue de l'équipe qui a commis le dégagement interdit.
  - e. Quand une infraction aux règles de jeu a été commise par des joueurs des deux équipes, causant un arrêt de jeu, l'engagement suivant sera tenu sur le point d'engagement le plus proche de l'infraction.

h) Les engagements auront lieu au point d'engagement le plus proche, à chaque fois qu'il sera possible en zone neutre à l'extérieur de la ligne bleue:

1. Quand le jeu a été arrêté pour une raison non imputable à une équipe en particulier alors que le puck est en zone neutre

Note : Quand on ne peut pas clairement définir lequel des 4 points d'engagement en zone neutre est le plus proche, le point d'engagement au centre de la glace sera choisi pour l'engagement suivant

i) Point d'engagement après un hors-jeu de passe :

1. L'engagement aura lieu au point d'engagement le plus proche de l'origine du tir ou de la passe (même s'il a été dévié par un joueur à l'attaque ou à la défense ou par un officiel)

k) Quand le jeu est arrêté pour toute raison qui n'est pas spécifiquement décrite dans les règles de jeu officielles, le puck sera remis en jeu sur le point d'engagement le plus proche du lieu de l'arrêt de jeu.